

Vers l'université de Lorraine ...

Réunion des directeurs de laboratoire

Metz
31/03/2010



1 L'organisation de l'UdL

■ Les composantes

- Les fusions ne sont pas un préalable
- Mais peuvent-être souhaitables
- Application stricte du code de l'éducation : directeur, conseil, articles spécifiques (ex 32, 33...)
- Les laboratoires sont définis dans le projet d'établissement

■ Les niveaux intermédiaires

- « Structurels » : des organisations et des compétences largement choisies par les acteurs de chaque groupe, **les collegiums**
- « Scientifiques » : une organisation et des compétences plus homogènes, **les pôles**



2 L'organisation de l'UdL

■ Le directoire

- Composition : le président, les V.P. + 1 représentant par collegium et par pôle
- Rôle : pilotage de l'UdL, élaboration des textes...

■ Les directeurs, la réunion des directeurs

- Les directeurs (d'UFR, d'écoles, de labos...) doivent être associés au gouvernement de l'établissement
- Des réunions de l'ensemble des directeurs (formation et recherche)
- Des réunions « thématiques »



3 L'organisation de l'UdL

- **Les conseils centraux spécifiques**
 - Conseil scientifique : sans doute plus de 40 membres (60?) élus au moins en partie sur la base des « pôles » ou des grands secteurs disciplinaires
 - CEVU remplacé par deux conseils (de 30 membres ?) : conseil de la formation, conseil de la vie universitaire
- **Le sénat académique**
 - Composition : membres élus des CS + CF + CVU
 - Avis conforme : choix du président, projet d'établissement, évolution des structures
 - Avis (transmis au C.A.) : budget, compte financier, patrimoine, grands partenariats, politique générale d'emploi

4 L'organisation de l'UdL

- **Le conseil d'administration**
 - Composition conforme au code de l'éducation
 - Compétences : définies par rapport au code de l'éducation. Des délégations à d'autres instances
- **Le président, son équipe**
 - Il est élu par le C.A., confirmé par le sénat
 - Compétences : code de l'éducation. Des délégations à d'autres responsables
 - Il propose les VP des conseils à l'élection de leur conseil respectif, les VP fonctionnels à la validation du CA

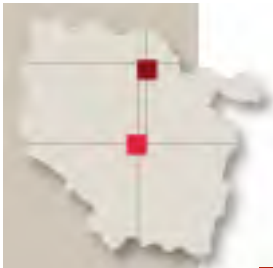


5 Le statut de l'UdL

- **Un Grand Etablissement**
 - Pour pouvoir « déroger » au code de l'éducation (sénat ...)
 - De façon limitative
 - Dans un décret à élaborer avec le ministère

6 Quels types de collegiums/pôles ?

- Quatre types, du plus léger au plus intégratif
- Plus le collegium/pôle est intégratif, plus il assume de compétences
 - Mises en commun par ses constituants
 - Déléguées de la présidence et des conseils centraux
- Plus il a de compétences, plus il a besoin d'une instance décisionnelle représentative...
- ... et plus il a besoin d'une administration en propre



7

4 types possibles de pôles

■ 1) Pôle circonscription électorale

- Il n'assume aucune compétence
- C'est un regroupement nécessité par un impératif de représentativité
- Il n'a pas d'instance politique
- Il n'a pas d'administration

■ 2) Pôle de coordination

- C'est un échelon dans la définition de la politique de l'UdL
- Il a un rôle de coordination dans la mise en place de cette politique
- Et dans l'harmonisation d'initiatives de ses constituants
- Un « comité de coordination », un « coordonnateur »
- Pas d'administration au niveau d'un tel pôle

8 4 types possibles de pôles

■ 3) Pôle d'arbitrage

- Au delà des simples coordination et harmonisation, il a un rôle vraiment décisionnel
- Il répartit les moyens qui lui sont alloués entre ses constituants, en conservant éventuellement en propre une faible part de ce budget
- Il est doté d'un conseil de pôle, d'un responsable
- Ses services administratifs sont légers

■ 4) Pôle de mutualisation

- Le budget de ses constituants est commun
- Il a un rôle majeur sur la gestion des personnels
- Il est doté d'un conseil de pôle, d'un directeur
- Il dispose d'une administration organisée, de services

9 Quel choix pour les pôles ?

- **Ils pourraient être tous de même type**
 - Ils sont un échelon dans la déclinaison de la stratégie scientifique de l'établissement.
 - Ils mènent aussi des réflexions en matière de formation sur des masters, la cohérence globale de l'offre de formation en particulier pour une discipline trans-collegiums...
 - Donc, une structure de niveau 2 ou 3 ?

- **Des délégations du C.S.**
 - Sur la part de budget UdL sur appel d'offre ?
 - Quel rôle dans le fléchage des emplois ?

- **Et...**
 - Comment est choisi le « coordonnateur » ?
 - Quels liens avec les E.D. ?
 - Quels liens avec les collegiums ?
 - Combien de pôles ?

10 Aujourd'hui et après : le calendrier

■ Aujourd'hui

- Vous informer
- Recueillir vos commentaires, avis, propositions...

■ 6 avril

- Prise de position des 4 CA sur le texte
- Propositions de modifications de chaque CA

■ 11 mai

- 16ème réunion du groupe de travail organisation et gouvernance. Travail sur les amendements souhaitables du texte

■ Début juin

- Vote du texte amendé par les 4 CA

■ Et pendant tout ce temps

- Poursuite des réunions des autres groupes, des débats...